Image not found or type unknown

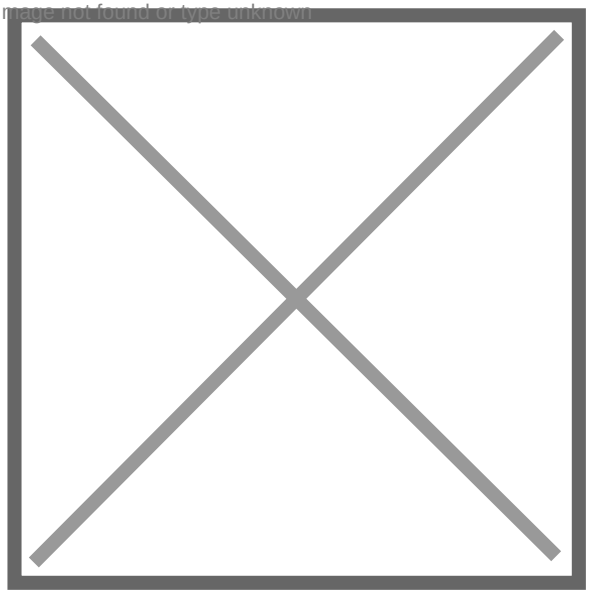

Tromperie sur les m² d'un studio

Par **LULU**, le **16/01/2009** à **09:03**

Bonjour,

Une amie à moi qui est actuellement en fac de maths loue un studio dans la périférie de Dijon. Sur son contrat le proprio a indiqué 9m² hors l'apppartement est sous le toit et sur les 9 m² il y en à déja au moins 2 m² ou la hauteur sous plafond est inférieur à 1m70 et 2 autre m² ou la hauteur sous plafond est inférieur à 1m40 autrement dis on tient debout seulement dans grosso modo 5m². Je crois que son loyer est supérieur à 300euros et elle y habite déja depuis 2 ans. De plus son appart ne dispose que d'un tout petit velux. Il s'agit en fait d'une petite maison que le propriétaire a divisé en 9 appartement similaires à celui de mon amie sans parlé de l'insalubrité des lieux; le WC et la douche est à partager à 4. Ayant fait quelques études de droit je lui ai dis que je croyait que le proprio ne peut pas vraiment proposer ce genre de prestation.Quel sont les recours possible? A t-elle droit de réclamer même si ça fait 2 ans qu'elle loue?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés